



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 069-216902569-20240328-V\_DEL\_240328\_17-DE



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **28 mars 2024**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	28	5	10

Date de convocation le **21 mars 2024**

Présidente : Madame La Maire Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire : Monsieur Karim **BALIT**

**V\_DEL\_240328\_17**

### Lancement du marché de prestation de gardiennage de biens et des copropriétés Sauveteurs Cervelières

**Rapporteure: Madame LECERF**

#### Présents :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Patrice **GUILLERMIN-DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Pierre **DUSSURGEY**, Fatma **FARTAS**, Joëlle **GIANNETTI**, Liliane **GILET-BADIOU**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Christine **JACOB**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, Richard **MARION**, Ange **VIDAL**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**

#### Procuration :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Myriam **MOSTEFAOUI**, Yvette **JANIN** donne pouvoir à Stéphane **GOMEZ**, Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL**, Nordine **GASMI** donne pouvoir à Richard **MARION**, David **LAÏB** donne pouvoir à Hélène **GEOFFROY**

#### Absents :

Kaoutar **DAHOUM**, Josette **PRALY**, Nacera **ALLEM**, Mustapha **USTA**, Sacha **FORCA**, Audrey **WATRELOT**, Carlos **PEREIRA**, Maoulida **M'MADI**, Christine **BERTIN**, Thierry **ELIEN**

**Mesdames, Messieurs,**

Afin d'assurer différentes missions de gardiennage et de d'évènements, la ville de Vaulx-en-Velin recourt à des prestations de sécurité privées.

Ces missions de surveillance et de gardiennage peuvent s'exercer sur l'ensemble du territoire communal.

Elles ont fait l'objet d'un accord-cadre alloti sur une durée de quatre ans notifié le 26 avril 2023.

Les lots de cet accord cadre sont les suivants :

- lot 1 : le gardiennage statique des biens ;
- lot 2 : la sécurisation statique des biens et des personnes en espace clos et couvert ;
- lot 3 : la sécurisation statique des biens et des personnes pour les établissements et activités en plein air ;
- lot 4 : la surveillance nocturne des biens communaux ainsi que nocturne et diurne des sites économiques.

Par jugement du tribunal de commerce de Lyon du 9 janvier 2024, la société ACS Sécurité privée, titulaire du lot 1 relatif au gardiennage statique des biens a fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire avec cessation immédiate d'activité. Après mise en demeure du liquidateur, la résiliation du marché interviendra de plein droit.

Il convient en conséquence de relancer une procédure adaptée ouverte sur le fondement des articles L.2123-1, R2123-1-3° du Code de la commande publique afin de confier les prestations de gardiennage statique des biens à un nouvel opérateur économique. Ces prestations feront l'objet du lot n°1.

Les treize copropriétés du quartier des Sauveteurs Cervelières sont reconnues comme priorité nationale en terme de rénovation dans le cadre du Plan Initiative Copropriétés. Dans ce cadre, l'ANAH a décidé de financer une prestation de sécurité privée à hauteur de 100 % du HT.

Une procédure adaptée ouverte va être engagée en application des articles L.2123-1, R2123-1-3° du Code de la commande publique pour confier ces prestations de gardiennage des copropriétés à un opérateur économique.

La consultation sera ainsi divisée en deux lots :

- lot n°1 : Prestations de gardiennage statique des biens ;

Gardiennage de sites, chantiers et équipements municipaux, 24H/24H et 7J/7J, en l'absence de public.

Sans montant minimum, montant maximum annuel : 133 000€ HT, soit un montant maximum sur la durée totale de l'accord-cadre de :399 000€ HT. Ce lot démarrera de la date de notification jusqu'au 26 avril 2025 pour la première période puis avec reconduction tacite par période de douze mois sans excéder deux fois.

- lot n°2 : Prestations de gardiennage des Copropriétés du secteur des Sauveteurs Cervelières :

Gardiennage au sein des espaces communs des treize copropriétés du secteur des Sauveteurs Cervelières, par trois à six agents de sécurité, 7 jours/7, 7 heures par jours entre 6h et 23h en présence de public.

Ce lot sera conclu pour une durée ferme allant de sa date de notification au 31 décembre 2025

Sans montant minimum, montant maximum sur la durée totale de l'accord cadre : 650 000€

HT.

Les lots 1 et 2 constitueront chacun un accord-cadre qui s'exécute de commande au fur et à mesure des besoins. Chaque accord-cadre sera mono attributaire.

A l'issue de la phase de mise en concurrence des entreprises, la Commission de Mise en Concurrence (CMC) émettra un avis sur le classement des offres et le choix de l'attributaire de chaque lot.

**Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :**

- autoriser Madame la Maire à attribuer et à signer chaque lot de l'accord-cadre relatif aux prestations de gardiennage, avec les entreprises classées en première position par la Commission de mise en concurrence (CMC), sous réserve qu'elles produisent leurs attestations fiscales et sociales et à prendre toute mesure d'exécution relative à chaque accord-cadre ;
- autoriser Madame la Maire à prendre toute mesure d'exécution relative à chaque accord-cadre.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 069-216902569-20240328-V\_DEL\_240328\_17-DE



### Après avoir délibéré, décide,

- d'autoriser Madame la Maire à attribuer et à signer chaque lot de l'accord-cadre relatif aux prestations de gardiennage, avec les entreprises classées en première position par la Commission de mise en concurrence (CMC), sous réserve qu'elles produisent leurs attestations fiscales et sociales et à prendre toute mesure d'exécution relative à chaque accord-cadre ;
- d'autoriser Madame la Maire à prendre toute mesure d'exécution relative à chaque accord-cadre.

Suffrages exprimés	<b>33</b>	
Vote(s) Pour	<b>33</b>	Hélène <b>GEOFFROY</b> , Stéphane <b>GOMEZ</b> , Matthieu <b>FISCHER</b> , Muriel <b>LECERF</b> , Philippe <b>MOINE</b> , Myriam <b>MOSTEFAOUI</b> , Ahmed <b>CHEKHAB</b> , Antoinette <b>ATTO</b> , Régis <b>DUVERT</b> , Nadia <b>LAKEHAL</b> , Michel <b>ROCHER</b> , Patrice <b>GUILLERMIN-DUMAS</b> , Nassima <b>KAOUAH</b> , Pierre <b>DUSSURGEY</b> , Fatma <b>FARTAS</b> , Yvette <b>JANIN</b> , Joëlle <b>GIANNETTI</b> , Liliane <b>GILET-BADIOU</b> , Eric <b>BAGES-LIMOGES</b> , Véronique <b>STAGNOLI</b> , Dehbia <b>DJERBIB</b> , Charazède <b>GAHROURI</b> , Christine <b>JACOB</b> , Harun <b>ARAZ</b> , Abdoulaye <b>SOW</b> , Frédéric <b>KIZILDAG</b> , Nordine <b>GASMI</b> , David <b>LAÏB</b> , Richard <b>MARION</b> , Ange <b>VIDAL</b> , Monique <b>MARTINEZ</b> , Karim <b>BALIT</b> , Soufia <b>MAAROUK</b>
Vote(s) Contre	<b>0</b>	
Abstention(s)	<b>0</b>	
Ne prend pas part au vote	<b>0</b>	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 28 mars 2024.



Le secrétaire de séance

Karim BALIT